

République Française
Liberté – Egalité - Fraternité
Commune de MORET-LOING-ET-ORVANNE – Seine et Marne
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(Exécution de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira, en séance ordinaire :

Le 28 janvier 2021 à 18 h 00,
Salle des Fêtes de Moret sur Loing,
route de Saint-Mammès,
MORET SUR LOING, 77250 MORET-LOING-ET-ORVANNE

La réunion du conseil municipal de la commune de Moret-Loing-et-Orvanne se tiendra sans public et sera retransmise en direct sur le Facebook de la Ville (www.facebook.com/villedemoretloingetorvanne) puis en différée sur la chaîne YouTube de la commune ainsi que sur le site de Moret-Loing-et-Orvanne (www.moret-loing-et-orvanne.fr).

ORDRE DU JOUR

INFORMATION – COMMUNICATION

1. Adoption du Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 3 décembre 2020
 2. Désignation d'un représentant Moret-Loing-et-Orvanne pour ID77 (Ingénierie Départementale)
 3. Adhésion à Seine-et-Marne Environnement
 4. Dossier DETR 2021
 5. Demande de subvention comité de tennis de Seine et Marne
 6. Taux unique taxe d'aménagement Moret-Loing-et-Orvanne
 7. Redevance pour occupation du domaine public routier et non routier par les réseaux et ouvrages communications électroniques
 8. Garantie d'emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) avec SEQUENS CA HLM
 9. Groupement de commandes SDESM pour acquisition de véhicules électriques
 10. Tableau des effectifs Ressources Humaines
 11. Instauration des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS)
- AFFAIRES DIVERSES.**

Moret sur Loing, le 22 janvier 2021,

Le Maire,
Dikran ZAKEOSSIAN

